



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-533

Objet : Rue Duguesclin (à partir du n°4)

Circulation interdite (par panneaux « route barrée »)

Stationnement interdit au droit du restaurant « l'île aux Grillades »

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 –8^{ème} partie " signalisation temporaire",

Vu la demande en date du 23 septembre 2019, présentée par la SARL Hubert Thomas – 11 rue du 22 Juin 1944 – 56350 Saint Vincent sur Oust afin d'effectuer la livraison de matériel pour le chantier Lesourd,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue Duguesclin (à partir du n°4), d'interdire la circulation (par panneaux « route barrée ») et d'interdire le stationnement des véhicules au droit du restaurant « l'île aux Grillades » afin de permettre le stationnement du camion de livraison, le mardi 1^{er} octobre 2019, de 7h30 à 12h00,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux citée ci-dessus, rue Duguesclin (à partir du n°4), la circulation sera interdite (par panneaux « route barrée ») et le stationnement des véhicules sera interdit au du restaurant « l'île aux Grillades » afin de permettre le stationnement du camion de livraison, le mardi 1^{er} octobre 2019, de 7h30 à 12h00.

ARTICLE 2 : La SARL Hubert Thomas sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 27 septembre 2019

Pour le Maire

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale Déléguée

A la Circulation et au Stationnement



P/q. **Christian Bourgeon**

Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine